

Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

27^e promotion

Observatoire de la formation



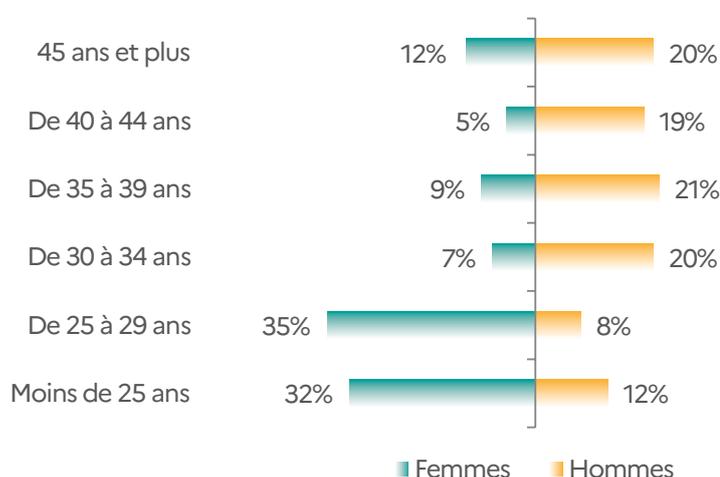
SEPTEMBRE 2022

À RETENIR

- > 282 élèves entrés en formation le 29 août 2022 pour une durée de 2 ans
- > 274 répondants, soit un taux de retour de 97%
- > 76% de femmes, 24% d'hommes, et une personne non-binaire
- > Moyenne d'âge : 31,7 ans
- > 56% d'externes, 42% d'internes, 4 élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés et 1 emploi réservé
- > 71% des élèves ont au moins un bac+3
- > Les deux principales motivations à devenir CPIP sont de participer à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines.
- > Faire carrière dans le métier de CPIP est la principale perspective des élèves en début de formation.

Profil sociodémographique

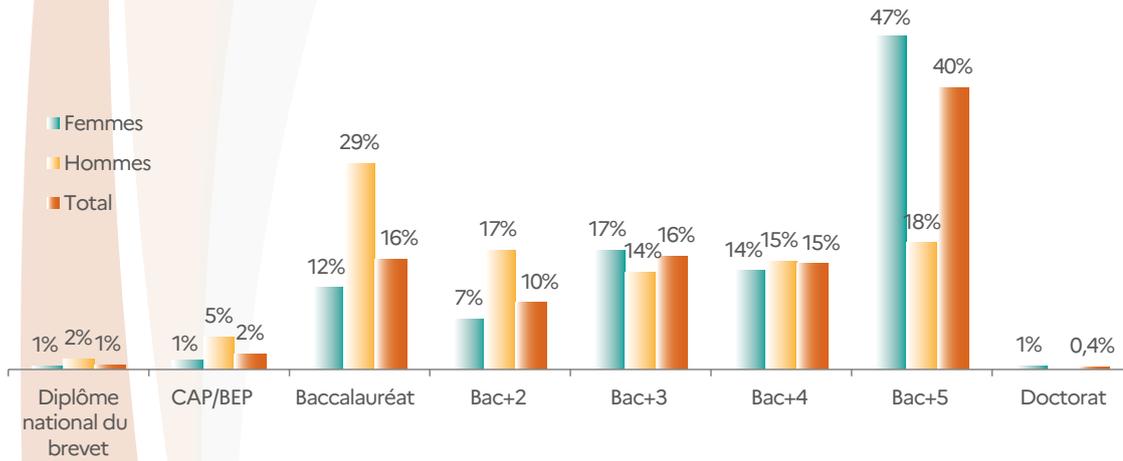
Graphique 1 : Répartition par genre et catégorie d'âge – Proportions



Les élèves sont âgés de 32 ans en moyenne, et sont majoritairement des femmes (76%). Les hommes sont plus âgés que leurs collègues féminines : 37 ans contre 30 ans. La répartition par âge est en toute logique en faveur des femmes dans les classes jeunes : 67% ont moins de 30 ans, contre seulement 20% chez les hommes.

Par ailleurs, les personnes seules sont majoritaires dans la promotion : 56% des élèves sont célibataires ou divorcés/veufs. Les élèves en couple sont principalement des personnes vivant en union libre (19%), les mariés et les pacsés étant présents à hauteur de respectivement 14% et 11%.

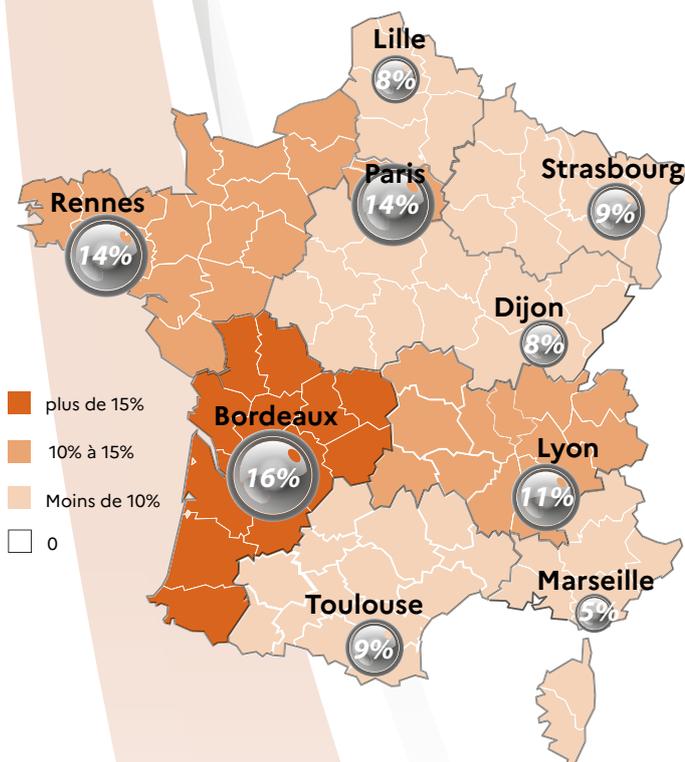
Graphique 2 : Répartition par genre selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



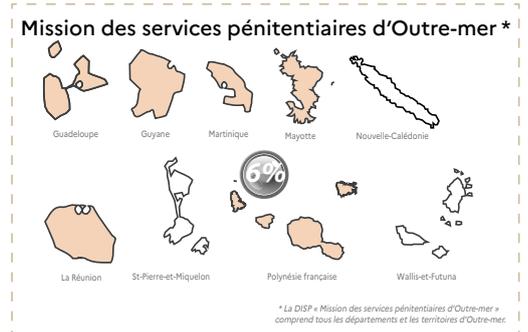
Près de la moitié des élèves CPIP sont diplômés d'un bac+5, et 30% sont titulaires d'un bac+3. Ainsi, au total, 71% des répondants sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au bac+3. Seuls 3% ne sont pas diplômés du baccalauréat.

Par ailleurs, les femmes sont bien plus diplômées que les hommes : près de 50% ont validé un bac+5 tandis que moins de 20% des hommes en sont titulaires. À l'inverse, le niveau baccalauréat est largement plus déclaré par les hommes (29%) que par leurs collègues féminines (12%).

Graphique 3 : Répartition par DISP de concours – Proportions



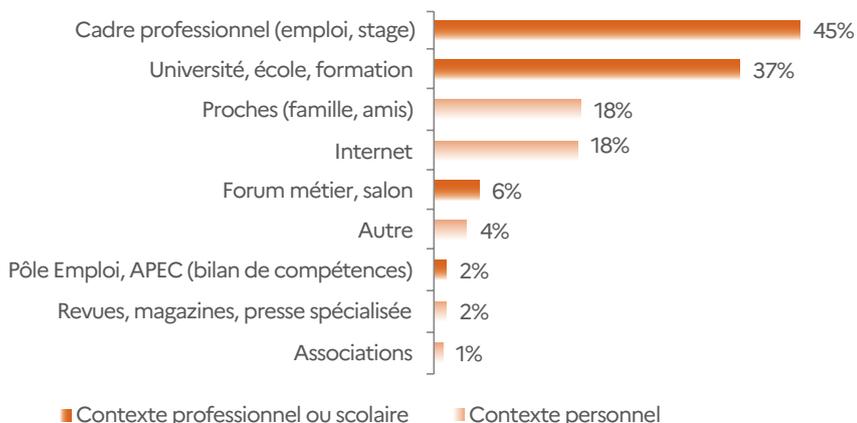
La DISP de Bordeaux détrône cette année celle de Paris avec la plus forte proportion d'élèves en étant issus : 16% contre 14%. Rennes arrive ex-aequo avec 14% également, et Lyon suit avec 11% des élèves qui y ont passé le concours. En fin de classement, nous retrouvons la Mission Outre-mer (6%) et Marseille (5%).



Concours, motivations & perspectives professionnelles

Les élèves issus du concours externe sont majoritaires, comme cela est habituellement constaté : ils représentent 56% de la promotion, contre 42% pour les internes. Quatre élèves ont intégré la formation en tant que travailleurs handicapés, et un autre via les emplois réservés.

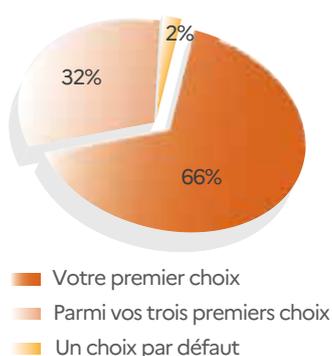
Graphique 4 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)



Le cadre professionnel et l'université sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP : ils amènent respectivement 45% et 37% des élèves. Ces derniers sont également relativement nombreux à avoir mentionné leurs proches ou internet (à hauteur de 18% chacun). Les autres voies de connaissance du concours sont citées par moins de 6% des élèves.

Les diplômés de droit sont 60% à avoir connu le concours par le biais de leur formation, tandis que les diplômés d'autres disciplines ne sont que 9% dans ce cas de figure. À l'inverse, c'est le cadre professionnel qui constitue la plus importante source de connaissance du concours pour ces derniers (63%).

Graphique 5 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions



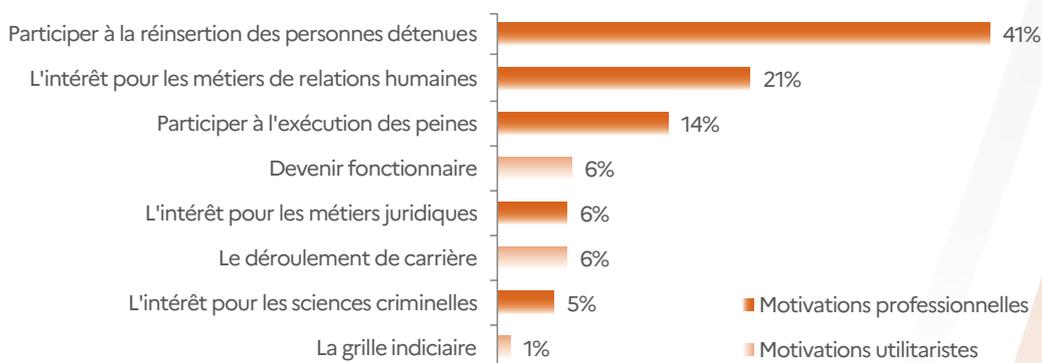
Le concours de CPIP constituait le premier choix de 66% des élèves parmi leurs différentes perspectives professionnelles. Il faisait partie des trois premiers choix pour 32% des répondants, et a été un choix par défaut pour seulement 2% des élèves. Ces résultats sont très similaires à ceux relevés au sein de la 26^e promotion.

Par ailleurs, nous remarquons que le concours de CPIP est moins souvent le premier choix des diplômés d'un bac+5 que celui des autres diplômés (49% contre 78%).

48% des répondants ont tenté un ou plusieurs autres concours durant l'année précédant leur entrée à l'école (2 concours passés en moyenne). Le concours le plus cité est celui de DPIP (43 élèves), suivi de ceux de la magistrature (36), de lieutenant (28), DSP (25), de greffier (23) et de premier surveillant (17). Sur les 114 élèves ayant tenté un concours, 102 ont candidaté à un autre métier de l'administration pénitentiaire et 95 à un concours d'une autre administration.

De nombreux élèves en formation (76) envisagent de tenter d'autres concours durant leur scolarité : principalement ceux de DPIP (47) et de DSP (30).

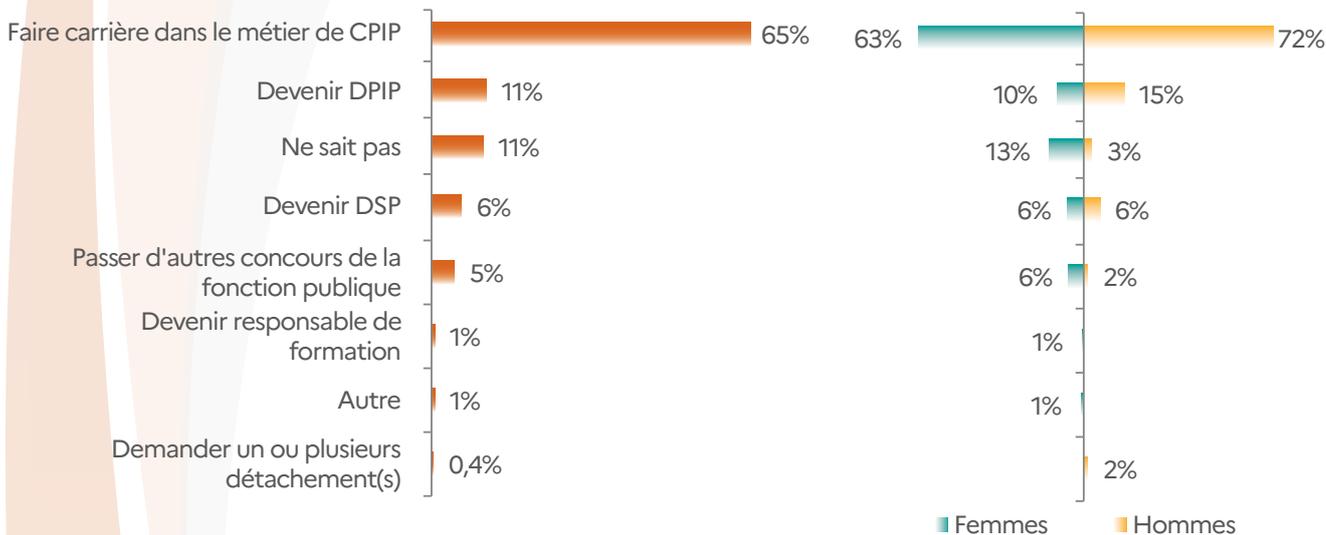
Graphique 6 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Les deux premières motivations des élèves à entrer dans l'administration pénitentiaire sont la « participation à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », avec respectivement 41% et 21% d'élèves les ayant mentionnées. La participation à l'exécution des peines arrive en troisième position avec 14% de répondants.

Leur intérêt pour les métiers juridiques et pour les sciences criminelles est moins mentionné (entre 5% et 6% d'élèves concernés), mais contribue à rendre les motivations professionnelles prédominantes avec 87% de répondants. Les motivations utilitaristes sont largement moins plébiscitées, avec seulement 14% de concernés. Parmi ces motivations, nous retrouvons en tête le fait de devenir fonctionnaire (6% de citations).

Graphique 7 : Perspectives professionnelles en début de formation – Proportions

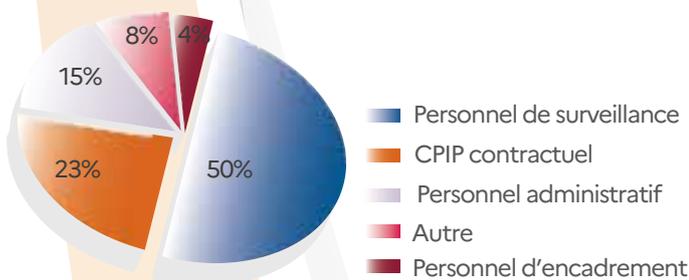


La première perspective des élèves CPIP en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier (65%). Loin derrière, arrivent la volonté de devenir par la suite DPIP (11%), ou DSP, qui est deux fois moins citée (6%). Les indécis sont nombreux en cette entrée en formation : 11% ne savent pas encore quelle impulsion donner à leur carrière.

De légères différences de réponses selon le genre sont présentes : par exemple, les hommes souhaitent davantage faire carrière dans le métier de CPIP ou devenir DPIP, tandis que les femmes souhaitent plus souvent passer d'autres concours de la fonction publique, ou encore sont davantage indécises.

Expériences professionnelles

Graphique 8 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Presque la moitié des élèves relatent une expérience dans l'administration pénitentiaire (47%). Il s'agit principalement d'anciens personnels de surveillance (50%). Les autres agents sont d'anciens CPIP contractuels (23%), des personnels administratifs (15%) ou encore des personnels d'encadrement (4%). Les autres répondants ont principalement mentionné y avoir travaillé dans le cadre d'un service civique.

À l'inverse, parmi les répondants n'ayant jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire (53%), 29% ne l'ont même jamais côtoyée. Les autres l'ont découverte majoritairement par le biais de stages (41%) ou dans le cadre professionnel (22%).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

SEPTEMBRE 2022

Observatoire
de la formation

Directeur de la publication : Sébastien CAUWEL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99